

QUI VEUT *GUÉRIR* L'HOMOSEXUALITÉ ?
LES PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE AU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ EN MAI 2018 PAR



alliance
arc-en-ciel
arcencielquebec.ca

Recherche :

Alex Saulnier, stagiaire en anthropologie

Daniel Gosselin, stagiaire en sociologie

Rédaction :

Alex Saulnier, stagiaire en anthropologie

Jocelyn Gadbois, Ph. D. Anthropologie

Coordination :

Louis-Filip Tremblay, directeur général de l'Alliance Arc-en-ciel de Québec

Alliance Arc-en-ciel de Québec

435 rue du Roi,

Québec, Qc, G1K 2X1

Téléphone : (418) 809-3383

info@arcencielquebec.ca / www.arcencielquebec.ca



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la

Licence Creative Commons Attribution -

Pas d'utilisation Commerciale 4.0 International

Il est permis de reproduire à des fins purement informatives et non commerciales tout extrait du présent document pourvu que le nom des auteurs et de la source soient clairement indiqués.

Pour citer ce document : SAULNIER, A., GADBOIS, J. et L.-F. TREMBLAY (dir.), « Qui veut guérir l'homosexualité ? Les pratiques de réorientation sexuelle au Québec », *Mémoire présenté en mai 2018 par l'Alliance Arc-en-ciel de Québec*, Québec.

SOMMAIRE

Cette étude dresse un portrait préliminaire des pratiques de réorientation sexuelle au Québec et s'appuie sur les témoignages de personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles (LGB) ayant vécu ces pratiques. L'approche critique adoptée permet de : 1) dévoiler l'homophobie dans les discours des organisations prothérapiques ; 2) réfuter l'argument du choix défendu par les tenants des pratiques de réorientation sexuelles ; 3) remettre en question l'efficacité de ces pratiques en relevant les répercussions cognitives et sociales engendrées chez les personnes qui les suivent et 4) responsabiliser les autorités publiques en dénonçant certaines de leurs positions problématiques dans ce dossier. De plus, les entretiens réalisés illustrent la pluralité des formes des pratiques de réorientation sexuelle et permettent de comprendre le point de vue et les besoins des personnes rencontrées. Plutôt que de chercher à savoir si les thérapies de conversion fonctionnent, cette recherche s'applique à connaître les motivations des personnes qui suivent ces thérapies et les conséquences que ces thérapies engendrent. La position défendue est la suivante : bien que les personnes ont le *droit* de participer à des pratiques de réorientation sexuelle, le *choix* d'y participer s'effectue dans un environnement social homophobe et hétérosexiste. De fait, plutôt que d'accompagner une personne à lutter contre son homosexualité, il est primordial de la soutenir dans son processus d'acceptation de son orientation sexuelle, notamment en abordant la question de l'homophobie intériorisée. Cette perspective démontre, entre autres, que des alternatives appuyées par des études scientifiques existent, que les pratiques de réorientation sexuelle sont dépassées, et qu'elles ne devraient plus avoir lieu.

TABLES DES MATIÈRES

Avant-propos	5
1. Introduction	6
2. Les pratiques de réorientation sexuelle	8
2.1 Histoire et définition	8
2.2 Survol des organisations prothérapies de conversion au Québec et ailleurs	9
2.2.1 Ta Vie Ton Choix	10
2.3 L'homophobie intériorisée	11
2.3.1 Peut-on <i>choisir</i> son orientation sexuelle ? Les notions de choix et de fluidité sexuelle dans les débats sur les pratiques de réorientation sexuelle	12
2.3.2 Offrir une approche d'accompagnement adéquate face à l'homophobie interiorisé	13
3. Études de cas	15
3.1 Péché et démons : les conceptions de l'homosexualité	15
3.2 Les conséquences cognitives et sociales	17
4. Commentaires et critiques	18
4.1 L'abus et la négligence des enfants	18
4.2 Le consentement libre et éclairé	18
4.3 Un faux dilemme : choisir entre son orientation sexuelle ou sa foi	19
4.4 L'informalité des pratiques de réorientation sexuelle en contexte religieux	20
4.5 Critique de la position de l'Ordre des psychologues du Québec	20
5. Constats et recommandations	22
6. Références bibliographiques	25

AVANT-PROPOS

En septembre 2016, l'Alliance Arc-en-ciel de Québec (*ci-après* Alliance) a déposé le mémoire « Lutter contre l'invisibilité » dans le cadre de la consultation publique sur le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022*. En sondant nos membres sur ce *Plan*, un d'entre eux et elles avait soulevé son inquiétude quant à l'existence d'organisations au Québec qui prétendent pouvoir aider les personnes ayant des attirances ou des pratiques homosexuelles à se convertir à l'hétérosexualité. Comment est-il possible qu'encore aujourd'hui de telles pratiques existent au Québec ? L'Alliance, en tant qu'organisme de défense des droits des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres (DSPG), a jugé qu'une recherche à ce sujet était prioritaire. Ces pratiques de réorientation sexuelle sont jusqu'à ce jour très peu documentées au Québec. En publiant cette étude, notre objectif est de sensibiliser les instances publiques et la population à cette forme d'homophobie qui subsiste toujours au Québec, bien qu'elle semble invisible. Nous espérons qu'en tant que société, nous trouverons les ressources et les outils pour lutter contre l'homophobie, qu'importe la manière dont elle se présente.

Ce mémoire est le fruit d'une année de réflexions, de recherches et de rencontres avec des personnes ayant vécu des pratiques de réorientation sexuelle au Québec. L'Alliance a accueilli deux stagiaires qui ont participé au processus de recherche, à la sensibilisation et la mobilisation citoyenne, ainsi qu'à la rédaction de ce mémoire. L'Alliance tient d'ailleurs à remercier Daniel Gosselin, étudiant au baccalauréat avec majeur en sociologie et mineure en intervention communautaire à l'Université du Québec à Chicoutimi, et Alex Saulnier, étudiante au baccalauréat en anthropologie à l'Université Laval. La réalisation de ce mémoire aurait été impossible sans leur implication.

L'Alliance, au nom de tou.te.s ses membres, souhaite exprimer sa gratitude aux personnes qui ont vécu une pratique de réorientation sexuelle et qui ont accepté de participer à cette étude. Merci pour votre temps, votre confiance et vos témoignages. Ce mémoire vous est dédié, ainsi qu'à toutes les personnes survivantes (ou non) des thérapies de conversion. Même si le passé ne peut être changé, nous espérons que vous trouverez une certaine consolation à savoir que votre histoire aura contribué à faire avancer les droits de la diversité sexuelle et de genre, et ce, dans l'espoir d'une société plus juste.

1. INTRODUCTION

La *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*, déposée en 2009, a pour objectif d'établir les grandes orientations et de proposer des mesures concrètes à adopter afin de combattre l'homophobie dans la société québécoise. Dans cette *Politique*, il est mentionné qu'une personne qui envisage que « l'homosexualité est une maladie, qu'il s'agit d'un mal moral, d'un comportement déviant, ou encore qu'on choisit son orientation sexuelle » (*Politique québécoise de lutte contre l'homophobie 2009* : 23) adopte une attitude homophobe. Le gouvernement du Québec s'est alors engagé à déployer des mesures de sensibilisation et d'éducation pour corriger ces croyances auprès de la population et des institutions publiques.

Presque dix ans plus tard, il apparaît important de se demander si une partie de la population, en particulier certains milieux religieux, a été placée dans un angle mort en ce qui a trait à la sensibilisation et l'éducation. Il y a matière à s'interroger lorsqu'on lit, par exemple, dans *La Voix de l'Est* du 9 octobre 2012, que l'animateur Michel Lizotte faisait la promotion d'une conférence sur la conversion à l'hétérosexualité (Fortin-Gauthier 2012 : en ligne) ou, encore, dans *La Presse* du 18 décembre 2012, que des psychothérapeutes de Thérapie Chrétienne Outaouais demandaient 12 000 \$ pour une thérapie de conversion (Sauves 2012 : en ligne). Sur les ondes de CHOI Radio X, Georges Buscemi, président de la Campagne Québec-Vie, a déclaré que l'homosexualité est un « désordre », et que les homosexuel.le.s ont un comportement « dangereux ». Il appuie les « thérapies réparatrices » et va jusqu'à soutenir qu'elles ne font que répondre à une demande, et qu'elles connaissent d'ailleurs un certain succès auprès de « certaines sortes d'homosexuels. » (cf. Grondin 2018 : en ligne)

Dans le cadre de ce mémoire, l'Alliance a voulu se pencher sur le phénomène des pratiques de réorientation sexuelle au Québec avec l'objectif d'informer le gouvernement, les chercheur.euse.s et la population au sujet de cette problématique. Considérant le temps restreint et les ressources dont nous disposons, nous ne prétendons pas qu'il s'agit d'un portrait exclusif des pratiques de réorientation sexuelle. Notre recherche se veut préliminaire, et nous sommes d'avis qu'une étude plus approfondie serait pertinente. De plus, il faut souligner que, puisque nous défendons les personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, nous avons un préjugé favorable envers les démarches qui visent l'acceptation et l'affirmation de son orientation sexuelle.

En septembre 2017, nous avons lancé un appel sur les médias sociaux afin de récolter des témoignages de personnes ayant vécu une pratique de réorientation sexuelle. Les personnes intéressées à partager leur histoire pouvaient répondre à un formulaire anonyme que nous avons publié sur notre site Internet. Si elles souhaitaient être rencontrées pour une entrevue, elles pouvaient transmettre leurs coordonnées personnelles afin d'être contactées. Sept personnes ont répondu au formulaire en ligne, et trois d'entre elles ont demandé à être rencontrées pour un entretien. Sur ces trois participant.e.s, deux ont vécu un épisode de

conversion à l'hétérosexualité, et un.e était en réflexion quant à la possibilité d'entreprendre une démarche de réorientation sexuelle.

Nous avons exploré plusieurs perspectives pour nous permettre de saisir la complexité du phénomène et de bien circonscrire les enjeux du problème. Nous avons aussi été proactif.ve.s en nous appliquant à chercher des pistes de solution. Les perspectives sociologique et anthropologique ont orienté le processus de recherche en grande partie, mais nous avons aussi souhaité enrichir l'étude en sollicitant les compétences d'expert.e.s en philosophie, en droit, en psychologie et en sexologie.

L'originalité de notre étude consiste à adopter une approche qui se situe à trois échelles distinctes. La perspective globale permet de voir quel est l'état de la situation dans d'autres provinces canadiennes et d'autres pays. La perspective institutionnelle consiste à déterminer s'il existe des avis ou des cadres législatifs qui limitent ou interdisent les thérapies de conversion au Québec et au Canada. Enfin, la rigueur de notre étude consiste à avoir établi des liens avec des personnes qui ont vécu des pratiques de réorientation sexuelle et d'avoir recueilli leur témoignage. Cette recherche, en plus d'illustrer la réalité de ces personnes, tient compte de leurs besoins et véhicule leurs revendications.

2. LES PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE

2.1 HISTOIRE ET DÉFINITION

Les conceptions de l'homosexualité varient d'une société à l'autre, selon les normes culturelles et législatives. Dans plusieurs sociétés, les traits et les pratiques homosexuelles ont longtemps été et sont encore aujourd'hui considérés comme immoraux, déviants, criminels (Moses et Hawkins 1982). Historiquement, plusieurs moyens ont été utilisés afin de punir ou *guérir* l'homosexualité en Occident. Par exemple, Graeme M. Hammond, un neurologue américain de la fin du XIXe siècle, suggérait la bicyclette jusqu'à épuisement¹ afin de traiter les maladies du système nerveux, dont l'homosexualité faisait partie en tant que « perversion sexuelle. » (Hammond 1892) Au début du XXe siècle et jusque dans les années 1970, des thérapies par aversion étaient prescrites pour traiter les personnes LGB². Il s'agissait d'inciter la personne, par l'usage d'électrochocs ou de substances chimiques, à développer un dégoût pour ses désirs envers les personnes du même sexe qu'elle (Zyl, Gruchy, Lapinsky, Lewin et Reid 1999). Dès le début des années 1970, des traitements thérapeutiques moins intrusifs ont commencé à être pratiqués, en adoptant notamment une approche psychanalytique. Les années 1990 ont vu naître les thérapies de conversion avec les travaux du chercheur Joseph Nicolosi (1991, 1993). Ce dernier est connu pour être le précurseur de l'analyse religieuse de l'homosexualité basée sur des valeurs traditionnelles (famille nucléaire) et sur les rôles de genre. Il a fondé l'institut américain *National Association for Research and Therapy of Homosexuality (NARTH)*³ au début des années 1990 qui visait à étudier et prévenir l'homosexualité. Aujourd'hui, la majorité des organisations prothérapies défend leurs pratiques en s'appuyant sur les travaux de Nicolosi et sur les témoignages de personnes ex-gai.e.s.

Au Canada, la décriminalisation et la démedicalisation de l'homosexualité sont encore récentes. En effet, ce n'est qu'en 1969 que le gouvernement fédéral a retiré du Code criminel les actes homosexuels entre adultes consentant.e.s en adoptant le projet de loi C-150. En 1977, le Québec a été la première province canadienne à inclure l'orientation sexuelle comme motif de discrimination dans sa Charte des droits et libertés. En ce qui a trait à la démedicalisation de l'homosexualité, ce sont les changements apportés au *Manuel diagnostique et statistique des*

1 « Case XII. a young man, twenty-four years of age, had observed for the past year a gradually increasing desire for members of his own sex. He had been able to control his appetite so far, but was fearful of lest it should finally overcome him and lead him to perpetrate act which were naturally abhorrent to him » (Hammond 1892 : 44-45).

2 L'acronyme LGB (lesbiennes, gais, bisexuels) est utilisé dans le cadre de ce mémoire, puisque l'étude porte sur les pratiques de réorientation sexuelle chez les personnes cisgenres. Le manque de ressources et de temps explique, entre autres, pourquoi les enjeux de la réorientation sexuelle et d'identité de genre chez les personnes trans n'a pas été abordée dans cette recherche. Une analyse rigoureuse de ces enjeux est nécessaire, considérant que ces personnes vivent des formes de discrimination spécifique.

3 NARTH est devenu en 2014 l'*Alliance for Therapeutic Choice and Scientific Integrity (ATCSI)*. Site Internet officiel : <https://www.therapeuticchoice.com/>. Il faut souligner que les deux arguments sur lesquels s'appuient les organisations qui défendent les thérapies de conversion sont le choix et la rigueur scientifique. Renommer une association avec ces deux notions est une manière d'invisibiliser la logique homophobe de leurs discours et pratiques.

troubles mentaux (DSM) qui ont modifié l'approche pathologisante des médecins et des psychiatres envers les personnes homosexuelles et bisexuelles. En 1968, l'*American Psychiatric Association (APA)* publiait la deuxième version du *DSM* dans lequel elle a identifié que l'homosexualité est une déviance sexuelle, à l'instar de la pédophilie. Même si cet article a été retiré de la troisième révision du manuel en 1973, la perception de l'homosexualité comme une maladie ou une déviance perdure encore aujourd'hui (Drescher 2015).

Malgré la décriminalisation et la dépathologisation de l'homosexualité, il subsiste au Québec et au Canada des organisations qui offrent des traitements pour *guérir* l'homosexualité. Ces traitements, communément appelés « thérapies de conversion » ou « thérapies réparatrices », sont « un ensemble de techniques thérapeutiques visant à effectuer un changement dans la préférence sexuelle d'un individu, de l'homosexualité à l'hétérosexualité » (Throckmorton 1998 in Fortier et Julien 2003 : 332). Dans le cadre de ce mémoire, nous préconisons le terme « pratiques de réorientation sexuelle », puisqu'il inclut les « thérapies de conversion », mais aussi, comme le suggère la Société canadienne de psychologie (SCP) : les prières, les rituels religieux tels que les séances de délivrance, des rencontres en groupe de soutien, ainsi que des rencontres individuelles avec des professionnel.le.s de la santé, comme des travailleur.euse.s sociaux, des psychologues et des psychiatres (SCP 2015 : en ligne).

2.2 SURVOL DES ORGANISATIONS PROTHÉRAPIES DE CONVERSION AU QUÉBEC ET AILLEURS

L'offre en matière de pratiques de réorientation sexuelle semble considérable et diversifiée. Dans les réseaux sociaux, plusieurs pages et groupes de soutien ont été mis sur pied pour accompagner les personnes qui éprouvent des difficultés à accepter leur homosexualité. Cependant, à l'inverse des organisations de soutien et de défense des personnes LGBTQ+, ces groupes d'accompagnement n'incitent pas leurs membres à accepter leur homosexualité, mais plutôt à lutter contre elle.

Pour illustrer le fait avec un exemple, *Isaiah 40 Foundation*⁴, qui a pignon sur rue à Monkland, propose à la population des services de consultation. On peut lire sur leur site Internet : « The Isaiah 40 Foundation offers individual counselling and group therapy to people with gender imbalance who need an opportunity to gain a new sense of their God-given identity » (Isaiah 40 Foundation : en ligne). Si le site ne cible pas ouvertement les homosexuel.le.s, il faut souligner que sa fondatrice, Vina Sweetman, recommandait l'achat du documentaire *Understanding Homosexuality and the Reality of Change* qui présente le parcours de quatre personnes qui ont réussi à se sortir de leurs *problèmes* (Careless 1994 : en ligne).

⁴ ISALAH 40 FOUNDATION, consulté sur Internet (<https://isaiah40foundation.org>), mai 2018.

Par ailleurs, le mouvement chrétien américain ex-gai, incarné par des groupes comme *Joel 2:25*⁵, *Courage*⁶, *Parents and Friends of Ex-Gays and Gays (PFOX)*⁷ ou *Alliance for Therapeutic Choice and Scientific Integrity*⁸, diffuse de nombreux documents (livres, articles, conférences, témoignages, etc.). Le groupe d'extrême-droite ouvertement homophobe *Anchored North*⁹ compte à son actif plusieurs vidéos dans lesquelles des personnes témoignent de la puissance de la foi dans la route qui les a menées à l'hétérosexualité.

En réaction au mouvement ex-gai, un contre-mouvement est né. Cette nouvelle mobilisation compte parmi ses rangs des personnes ex-ex-gai.e.s, c'est-à-dire des personnes qui ont, par le passé, affirmé s'être converties à l'hétérosexualité, mais qui reconnaissent aujourd'hui les torts que les thérapies leur ont occasionnés. À ce chapitre, Alan Chambers, président et fondateur d'Exodus International, un des groupes ex-gais chrétiens les plus influents, a choisi de fermer l'organisation en juin 2013. Il a présenté ses excuses publiques aux communautés LGBT+ pour les « traumatismes¹⁰ » causés par les thérapies de conversion qu'il a offertes pendant plus de 37 années. Depuis, Chambers et sa femme, Leslie Chambers, ont fondé une nouvelle organisation qui promeut la tolérance et vise la réconciliation entre l'Église et les communautés LGBT+.

2.2.1 TA VIE TON CHOIX

Au Québec, un groupe en faveur des pratiques de réorientation sexuelle bénéficie d'une grande visibilité : Ta Vie Ton Choix (TVTC)¹¹. L'organisation, fondée en 2010, se proclame indépendante et non confessionnelle (bien que certains de leurs propos traitent de l'intervention de Dieu). Elle défend la liberté de choix en ce qui a trait à l'orientation sexuelle et organise des événements, des conférences et des activités de financement pour promouvoir ses idées et ses pratiques. Par exemple, des professeur.e.s ou des associations peuvent inviter dans leur classe un « ex-gai » ou une « ex-lesbienne » à venir partager son cheminement personnel aux étudiantes et étudiants.

TVTC prétend aussi pouvoir aider les personnes ayant des attraites ou des comportements homosexuels et qui ont des difficultés à accepter leur homosexualité en offrant des ateliers, des groupes de soutien, ainsi que des rencontres avec un.e thérapeute, comme indiqué sur leur site

5 JOEL 2:25, consulté sur Internet (<https://joel225.org>), mai 2018.

6 COURAGE, consulté sur Internet (<https://couragerc.org>), mai 2018.

7 PARENTS AND FRIENDS OF EX-GAYS AND GAYS, consulté sur Internet (<http://www.pfox.org>), mai 2018.

8 ALLIANCE FOR THERAPEUTIC CHOICE AND SCIENTIFIC INTEGRITY, consulté sur Internet, (<https://www.therapeuticchoice.com>), mai 2018.

9 ANCHORED NORTH, consulté sur Internet (<https://anchorednorth.org>), mai 2018.

10 Un vidéo des excuses de Chambers présentées à des survivant.e.s de thérapies de conversion est disponible au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=Ea10c6VXXx8>. Voici un extrait : « I have heard many firsthand stories from people called ex-gay survivors. Stories of people who went to Exodus affiliated ministries or ministers for help only to experience more trauma. I have heard stories of shame, sexual misconduct, and false hope. In every case that has been brought to my attention, there has been swift action resulting in the removal of these leaders and/or their organizations. But rarely was there an apology or a public acknowledgement by me. »

11 TA VIE TON CHOIX, consulté sur Internet (<http://tavietonchoix.org>), mai 2018.

Internet : « Tu pourras prendre contact avec un thérapeute qualifié et commencer dès maintenant le processus qui a permis à des milliers d’hommes et de femmes de se dire aujourd’hui libérés des pensées, attraites ou comportements homosexuels » (TVTC : en ligne). Le 11 mars 2018, nous avons contacté TVTC par courriel pour obtenir des informations sur les qualifications des thérapeutes. La direction de l’organisation nous a renvoyé le message qui suit :

Merci de votre intérêt envers notre site. Pour répondre à votre question, à dire vrai, nous n’offrons pas un service de thérapie, nous aidons plutôt ceux qui nous le demandent à trouver un thérapeute qui offre ce type de travail clinique. Comme vous vous en doutez, il y a non seulement des psychologues et des psychanalystes qui peuvent aider, mais aussi des psychothérapeutes et d’autres types de thérapeutes. En ce qui concerne les approches, je vous suggère deux livres qui ont été écrits sur le sujet et qui regroupent différentes écoles : « The Handbook of Therapy for Unwanted Attractions » et « Transformative Encounters ».

Si TVTC peut aider les personnes désireuses d’obtenir des traitements de conversion en les référant à un.e psychologue ou un.e psychothérapeute dont le titre professionnel est reconnu selon le Code des professions, il serait pertinent de savoir :

1. Qui sont ces psychologues et ces psychothérapeutes ?
2. Qu’en pense l’ordre des psychologues du québec ?
3. Les gouvernements participent-ils au financement de ces thérapies par le biais des nouveaux programmes de psychothérapie remboursés par la ramq et les crédits d’impôt pour frais médicaux ?

Si les personnes dites « qualifiées » et référées par l’organisme ne sont pas des psychologues ou des psychothérapeutes, puisqu’elles ne sont pas reconnues par un ordre professionnel, ou pis, si elles sont reconnues et qu’elles pratiquent cette forme de thérapie, il est nécessaire alors de s’interroger sur les qualifications des thérapeutes et sur la possibilité de signaler l’exercice illégal d’une profession ou d’une pratique non éthique aux ordres concernés.

Enfin, il faut souligner que les thérapies que TVTC offre sont onéreuses. Un des participant.e.s à notre étude contacté par TVTC a été informé par l’organisme que le coût total d’une thérapie de conversion s’élève jusqu’à 12 000 \$.

2.3 L’HOMOPHOBIE INTÉRIORISÉE

La *Politique québécoise de lutte contre l’homophobie* définit l’homophobie comme « l’attitude de rejet et de discrimination envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres » (2009 : 9). Cette fermeture à la diversité sexuelle n’est pas exclusive aux personnes hétérosexuelles. Elle se manifeste également à l’intérieur des groupes

LGBT+, entre ces différents groupes¹², mais aussi en la personne elle-même. En effet, une personne homosexuelle ou bisexuelle peut, par exemple, se montrer ouverte à la diversité sexuelle chez les autres, mais rejeter ses propres désirs envers une personne du même genre par honte ou dégoût envers ces derniers. Ces sentiments négatifs envers ses attirances homosexuelles se résument par la notion d'homophobie intériorisée :

L'homophobie intériorisée est l'ensemble des sentiments négatifs face aux attirances pour le même sexe. Souhaiter que ces attirances n'existent pas en est un exemple évident ; mais plus sournoisement, beaucoup de femmes et d'hommes gais continuent de lutter contre des sentiments de rejet ou d'infériorité en lien avec leur orientation sexuelle (COSUM 2006 : en ligne).

Cette notion scientifique permet d'avancer l'argument que les personnes qui souhaitent suivre une thérapie de conversion ont sans aucun doute intériorisé des sentiments homophobes envers leurs désirs, et ce, à cause de l'environnement social homophobe, hétérosexiste et hétéronormatif dans lequel elles ont grandi.

2.3.1 PEUT-ON *CHOISIR* SON ORIENTATION SEXUELLE ? LES NOTIONS DE CHOIX ET DE FLUIDITÉ SEXUELLE DANS LES DÉBATS SUR LES PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE

Les défenseur.e.s des pratiques de réorientation sexuelle soutiennent l'idée que les personnes peuvent *choisir* l'hétérosexualité, et qu'il existerait des thérapies efficaces en la matière. Si cette logique du *choix* de l'orientation sexuelle s'appliquait de la même manière aux personnes hétérosexuelles, ces dernières seraient aussi en mesure de *choisir* l'homosexualité. Cependant, à notre connaissance, aucune organisation n'offre des thérapies aux personnes hétérosexuel.le.s pour les aider à se convertir à l'homosexualité. Cette remarque démontre que la question du choix de l'orientation sexuelle s'inscrit dans un système à deux vitesses, et elle n'est finalement qu'un argument utilisé pour légitimer le caractère homophobe des pratiques de réorientation sexuelle.

D'ailleurs, la question du choix est d'actualité puisqu'elle s'inscrit dans les débats contemporains qui abordent la notion de fluidité sexuelle (cf. Diamond 2008). La division de l'orientation sexuelle en deux catégories — homosexualité et hétérosexualité — est contestée par les scientifiques depuis plusieurs décennies. Alfred Kinsey en faisait mention lorsqu'il a présenté ses rapports sur l'orientation sexuelle, qu'il a échelonnée sur un continuum de 0 à 6 (Kinsey 1948, 1954). Plus tard, Edward O. Laumann, John H. Gagnon, Robert T. Michael et Stuart Michaels identifient trois composantes à prendre en considération pour concevoir l'orientation sexuelle : le désir, la conduite et l'identité (1994). Michel Dorais, professeur

¹² Par exemple, les personnes bisexuelles peuvent être critiquées, invisibilisées, et leurs expériences sont délégitimées par les groupes lesbiens ou gais sous prétexte qu'elles ne sont pas « entièrement » homosexuelles.

titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, propose une définition de l'orientation sexuelle qui résume bien la fluidité sexuelle dont il est question : « L'orientation sexuelle peut désigner en somme les affinités identitaires, les désirs ou les conduites sexuelles d'une personne selon son sexe et le sexe de ses partenaires, fussent-ils fantasmés » (Dorais 2015 : en ligne). L'individu.e explorera au cours de sa vie plusieurs pans de sa sexualité selon la variabilité de ses attirances romantiques et sexuelles, ses pratiques et son identité de genre, entre autres. De fait, une personne homosexuelle pourrait développer au cours de sa vie une attirance pour le sexe opposé, au même titre où une personne hétérosexuelle pourrait développer des désirs envers une personne du même sexe. L'absence d'attirance pour l'un ou l'autre des genres — ou pour les deux — fait aussi état de la réalité de la fluidité sexuelle. À la lumière de ces considérations, une personne qui se *convertit* à l'hétérosexualité expérimente plutôt la fluidité de son orientation sexuelle.

En bref, les pratiques de réorientation sexuelle ne visent pas à ce que l'individu.e explore la variabilité de sa sexualité ; elles visent plutôt à taire en lui ou en elle sa diversité au profit d'une orientation sexuelle précise : l'hétérosexualité.

2.3.2 OFFRIR UNE APPROCHE D'ACCOMPAGNEMENT ADÉQUATE FACE À L'HOMOPHOBIE INTERIORISÉE

La plupart des sites vantant les mérites des pratiques de réorientation sexuelle se défendent d'être homophobes. À ce sujet, TVTC prévient qu'elle est prête à intenter des poursuites judiciaires si une personne l'accusait d'être une organisation homophobe. Cependant, il est facile de constater que leur défense réitère une attitude homophobe au sens où l'entend le gouvernement, notamment en suggérant que l'orientation sexuelle est un choix :

Affirmer qu'une personne malheureuse de ressentir des attraits homosexuels peut changer si elle est motivée ne constitue pas un discours haineux, ni un acte de violence à l'endroit des personnes qui ressentent de tels attraits. Loin d'être de l'homophobie, il s'agit bien d'une observation conforme aux faits, puisque de nombreuses évidences empiriques, un siècle d'expériences cliniques et le témoignage des ex-gais le soutiennent. Priver la personne de l'information qu'elle peut être libérée de ses attraits envers le même sexe, alors qu'elle souffre dans cette condition, est une injustice. (TVTC : en ligne)

L'idée de venir en aide à une personne qui formule un malaise lié à son orientation sexuelle est légitime. Par contre, les pistes de solution qui doivent lui être offertes ne devraient pas consister à nier davantage ses attirances envers les personnes du même genre, mais plutôt à lutter contre l'homophobie que la personne aurait intériorisée.

Comme mentionné dans l'introduction, l'Alliance milite pour l'acceptation, l'affirmation et l'identification positive à son orientation sexuelle. Nous avons la conviction qu'une société qui n'encourage pas l'homophobie, comme c'est le cas au Québec, ne devrait pas davantage encourager l'homophobie intériorisée. Une personne homosexuelle ou bisexuelle aux prises

avec des problèmes d'homophobie intériorisée est prédisposée à une certaine forme de vulnérabilité. En ce sens, le gouvernement devrait intervenir pour prévenir qu'elle soit victime d'exploitation, tant émotionnelle que financière, de la part des organismes qui prétendent pouvoir *guérir* son homosexualité.

D'ailleurs, L'APA a publié un rapport intitulé *Appropriate Therapeutic Responses to Sexual Orientations* (2009) qui fait le bilan des études qui ont été menées sur les pratiques de réorientation sexuelle. Les chercheurs concluent qu'aucune étude scientifique rigoureuse ne permet d'affirmer qu'elles sont sécuritaires. Cela dit, ces pratiques pourraient plutôt exacerber la détresse et détériorer la santé mentale de certain.e.s patient.e.s, ce qui peut les mener à la dépression et au développement d'idées suicidaires (APA 2009 : en ligne).

3. ÉTUDES DE CAS

Les organisations qui offrent des interventions visant à changer l'orientation sexuelle ne sont pas toujours visibles comme c'est le cas pour TVTC. Ces pratiques ont plutôt lieu dans des cadres informels et elles sont souvent exécutées par une personne occupant un poste de pouvoir dans une organisation religieuse. Les récits de vie que nous avons recueillis et dont il est question ci-dessous font état de prières et de rites religieux effectués à titre de pratiques de réorientation sexuelle. Il est question des différentes approches pratiquées et des conséquences cognitives et sociales de ces pratiques.

3.1 PÉCHÉ ET DÉMONS : LES CONCEPTIONS DE L'HOMOSEXUALITÉ

Les participant.e.s que nous avons interrogé.e.s viennent de différentes franges religieuses. Ces dernières proposent chacune une approche différente pour réorienter une personne LGB vers l'hétérosexualité, puisque la conception de l'homosexualité varie selon le contexte religieux. Une des participant.e.s appartenant à la frange chrétienne protestante évangélique a mentionné que l'homosexualité était perçue comme un péché, et que pour se repentir, il fallait « lutter » contre les attirances homosexuelles : « J'ai fait mon premier *coming out*, mais c'était : "Non, je l'accepte pas !" » Parce que dans le christianisme [l'homosexualité] peut être vue comme un péché comme un autre. Mais tant que tu l'acceptes pas, tu es correcte, tu restes dans le *Je lutte* ! ».

La participante relate un épisode de conversion où elle a dû passer « 48 heures seule dans une roulotte suite à la proposition des gens » :

L'objectif était de voir comment je me « nourrissais émotionnellement ». C'était aussi pour permettre que « Dieu me parle », et tout ça dans l'objectif de découvrir d'où proviennent mes fantasmes homosexuels... [...]. C'était parce que je faisais pas assez confiance à Dieu. À la base [...] on devrait se nourrir émotionnellement de notre relation avec Dieu. Les gens, parce qu'ils font pas confiance en Dieu, ils vont se nourrir à travers d'autres choses. Donc c'est ça, moi, mon autre chose, c'était ça [l'homosexualité].

Cette lutte contre son homosexualité a duré quatre ans, jusqu'à ce qu'elle fasse son deuxième *coming out*, celui où elle a dit : « je l'accepte maintenant. »

Un autre participant a fait l'expérience d'une séance de délivrance au sein d'un ministère chrétien pentecôtiste. L'extrait qui suit relate son témoignage et sa compréhension au sujet de ses expériences de conversion :

P. : Une des choses qui est vraiment bizarre, c'est leur croyance dans les démons. Les gens peuvent avoir des démons en eux. Pour sortir les démons, il faut avoir une séance de délivrance. C'est quelqu'un qui est chrétien, qui est rempli du Saint-Esprit qui va chasser le démon dans la personne au nom de Jésus. [...]

Évidemment, l'homosexualité, c'est un gros démon sale. Moi, je crois là-dedans, c'est ce qui est enseigné publiquement dans l'Église, explicitement, y'a aucune gêne là-dessus. Tu vas en entendre parler à chaque dimanche. Évidemment, je fais le lien que [l'homosexualité] c'est un démon, et que j'ai un démon en moi. Je demande une séance de délivrance, à douze ans. [...]

Comment ils fonctionnaient, et comment je l'ai vécu : tu arrives dans la salle, il faut que tu aies jeûné trois jours. Donc j'avais jeûné trois jours à douze ans, ce qui est déjà épouvantable. La D.P.J. rentrerait là-dedans, ça serait pas chic...

C'est eux [les Ministres] qui demandaient ça. [Faire] jeûner trois jours un enfant de douze ans. Pas manger, c'est ça que ça veut dire. J'avais pas mangé pendant trois jours ! *What the fuck is that ?*

C. : Tu étais dans quel lieu ?

P. : Dans leur Église.

C. : Ça, c'est dans la ville de Québec ?

P. : C'est à Montréal.

P. : J'arrive là, et la première chose qu'il fallait faire, c'est confesser tous ses péchés [au Prophète]. Si tu confesses pas tous les péchés, ça ne marche pas.

C. : Est-ce d'autres personnes sont présentes ?

P. : Oui, il y a deux diacres, des Ministres, comme des collègues du Prophète qui sont là. En tout, ils sont trois. Quand je me faisais crier dans les oreilles, ils sont trois à me prendre [...]. Quand le démon se manifeste... il y a trois personnes qui prennent la personne. C'est *fucking* sauvage ! Tout ça pour dire, j'avais trois personnes qui me tenaient. À douze ans. Là, je confesse tous tous tous les péchés. Après ça, je bois de l'huile d'olive. Le Ministre prie dessus, donc c'est de « l'huile d'onction » qu'ils appellent, pour oindre. L'onction divine. Les démons haïssent l'huile d'onction. Et là, ils me mettent une belle croix sur le front, puis en plus, il faut boire deux cuillers à soupe. Le *ballet dancing* commence ! Ils font une prière de remerciements au Seigneur : « On veut te remercier, Hallelujah ! ». Et une autre affaire bizarre : ils parlent « en langues ». Le signe distinctif des Pentecôtistes qui les différencie des autres groupes protestants, c'est « parler en langues »... Ils parlent une langue qu'ils ne connaissent pas. Mais ils pensent que c'est une vraie langue. Dans le fond, c'est du *mumbling* . Mais eux, ils pensent vraiment que c'est une prière et que c'est un don que Dieu leur a donné pour parler avec de manière secrète. Pendant ce moment-là, les deux autres parlent « en langues ». Ensuite, le Prophète m'impose les mains, et il commence à remercier le Seigneur, pis là bang !, là ça rentre : « AU NOM DE JÉSUS, TU SORS ! SORS ! SORS ! ». Et là... moi je sentais rien. Je sentais pas de démons. Je faisais juste pleurer. Je pleurais vraiment, parce que je voulais vraiment pas être de même. Imagine comment j'étais *brainwashé* . Mais c'est ça.... je pleure, je pleure. Et il me disait « Arrête de pleurer ! Arrête de pleurer ! C'est le démon *tapette* qui pleure... ». Donc le démon se manifeste, tu comprends ? Parce que je pleurais ! Donc là, il commence à crier : « SORS, AU NOM DE JÉSUS, SORS, MAINTENANT ! ». Jamais personne ne m'a crié dans les oreilles... ça aurait pu être dangereux pour mes tympans. Sa bouche [au Prophète] était là, pis mon oreille était là

[il montre environ deux centimètres de distance]. Et je me faisais tenir par deux personnes, lui était de même, *bang* dans les oreilles... pendant trente minutes. »

Dans le cas de ce participant, l'homosexualité est considérée comme un démon, et la manière d'éradiquer ce démon est par une forme d'exorcisme, qui se nomme « séance de délivrance » dans l'Église pentecôtiste¹³. En bref, les deux épisodes de conversion relatés ci-dessus diffèrent l'un de l'autre dans leur pratique, puisque l'homosexualité est considérée soit comme un péché contre lequel il faut lutter, soit comme un démon qu'il faut exorciser.

3.2 LES CONSÉQUENCES COGNITIVES ET SOCIALES

Plusieurs études ont démontré que les pratiques de réorientation sexuelle engendrent chez les personnes qui les subissent des conséquences cognitives et sociales, telles qu'une faible estime de soi, de l'homophobie intériorisée, un retard sur le développement des relations intimes, de l'anxiété et des sentiments de détresse. Certaines personnes ont même vécu un épisode de dépression, ont eu des idées suicidaires et ont fait des tentatives de suicide (Haldeman 2002 ; Shildo et Schroeder 2002).

Dans l'étude que nous avons menée en ligne, plusieurs participant.e.s disent avoir éprouvé de telles difficultés, et certain.e.s en ressentent encore les effets aujourd'hui. Un homme d'environ une cinquantaine d'années témoigne que les sévices qu'il a subis au sein d'une congrégation religieuse lorsqu'il était jeune ont eu des conséquences dans son développement affectif : « Ça m'a suivi... toute ma vie ça. Ça m'a enlevé ma confiance. Peut-être qu'aujourd'hui si je rencontrerais quelqu'un qui pourrait me reconforter ou m'aider à accepter, peut-être que ça serait plus facile ». Une jeune femme affirme avoir « vécu quatre ans avec de la culpabilité, de la honte, un malaise envers [elle]— même, un repli sur [elle] ». Il lui arrivait aussi parfois « d'avoir le sentiment d'être en retard dans [son] développement social et sexuel ». Un participant signale avoir ressenti du « stress intense », alors qu'un autre affirme avoir vécu des moments de détresse reliés à ses expériences de conversion. Une répondante a quant à elle été obligée par l'Église de suivre une thérapie de conversion alors qu'elle ne le voulait pas, pour ensuite être expulsée.

Toutes ces conséquences semblent suffisamment importantes pour alerter les autorités compétentes et les inciter à être proactives afin de trouver des solutions pour limiter, voire éradiquer, toutes formes de conversion à l'hétérosexualité. Bien que quelques personnes qui ont participé à l'étude admettent avoir trouvé le soutien nécessaire pour surmonter ces difficultés, plusieurs d'entre elles reconnaissent ressentir encore aujourd'hui les effets de ces épisodes de conversion. Un des participant.e.s rencontré.e.s en entrevue trouve toujours difficile d'accepter son homosexualité. Les entretiens que nous avons eus avec lui et les

13 Sur les mises en scène de délivrance dans les Églises pentecôtistes, voir : FANCELLO, S., 2008, « Sorcellerie et délivrance dans les pentecôtismes africains », *Cahiers d'Études africaines. Territoires sorciers*, 189-190 : 161-183.

ressources psychologiques que nous lui avons recommandées l'ont amené à trouver l'espoir et la motivation pour continuer son cheminement d'acceptation de son orientation sexuelle.

4. COMMENTAIRES ET CRITIQUES

4.1 L'ABUS ET LA NÉGLIGENCE DES ENFANTS

Nous aimerions porter à l'attention que la plupart des personnes qui ont participé à notre étude ont vécu des épisodes de conversion alors qu'elles étaient encore mineures¹⁴. Les témoignages recueillis exposent des situations de séquestration, de voies de fait et d'abus physiques et émotionnels flagrants. De plus, il a été montré que des parents ont manqué à leur obligation d'assurer la sécurité et le développement de leurs enfants en les encourageant à participer à des pratiques de réorientation sexuelle alors qu'ils savaient que de tierces personnes pouvaient les maltraiter émotionnellement et physiquement.

4.2 LE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Plusieurs de nos participant.e.s ont souligné que c'est de leur propre gré qu'ils et elles ont demandé à suivre une thérapie de conversion. À la lumière de cette information, certain.e.s pourraient penser que les gestes posés dans le cadre d'une pratique de réorientation sexuelle sont légitimes, puisqu'un choix a été exercé librement et qu'un consentement a été donné de manière éclairée. Cependant, comme il a été mentionné, l'environnement social dans lequel ces personnes se sont développées était hostile aux attraites et aux comportements homosexuels. Cela a probablement eu pour effet d'exercer une « pression des pairs »— comme l'exprime une participante — et amener les personnes à vivre de l'homophobie intériorisée. Cette citation de Silverstein est éloquentes au sujet des contraintes extérieures que peut vivre une personne LGBT dans un contexte religieux : « To grow up in a family where the word "homosexual" was whispered, to play in a playground and hear the words "faggot" and "queer," to go to church and hear of "sin" and then to college and hear of "illness," and finally to the counseling center that promises to "cure," is hardly to create an environment of freedom and voluntary choice. » (Silverstein 1972 : 4). De fait, nous remettons en doute le fait qu'une personne — notamment un.e enfant — demandant à obtenir un traitement de conversion à l'hétérosexualité puisse donner un consentement libre et éclairé. L'état de vulnérabilité psychologique dans lequel la personne se trouve à cause de son environnement social

¹⁴ Pour pousser plus loin les réflexions les abus et la négligence des enfants dans le cadre des pratiques de réorientation sexuelle : HICKS, A., 1999, « Reparative Therapy : Whether Parental Attempts to Change a Child's Sexual Orientation Can Legally Constitute Child Abuse », *American University Law Review*, 49, 2 : 505-547.

homophobe, le manque d'informations sur les risques liés aux pratiques de réorientation sexuelle, ainsi que le rapport de pouvoir qui existe entre une autorité religieuse et cette personne fait surgir l'idée qu'un consentement ne peut être donné de manière libre et éclairé. La participation à une pratique de réorientation sexuelle peut dès lors, dans ce contexte, être difficilement présentée comme un choix.

4.3 UN FAUX DILEMME : CHOISIR ENTRE SON ORIENTATION SEXUELLE OU SA FOI

Une jeune femme a souhaité exprimer son point de vue quant au *choix* possible qu'une personne peut faire en quittant sa communauté religieuse pour se *libérer* et vivre pleinement son orientation sexuelle. Elle affirme : « quelqu'un à qui tu vas demander de faire un choix entre son orientation ou sa religion, peu importe la religion, je suis pas mal sûre que la religion va prendre le dessus. Surtout quand y'a un milieu, surtout quand y'a un réseau. » Il ne faut pas sous-estimer l'importance des réseaux familial et religieux dans lesquels grandissent ces personnes. Il est impossible, et même moralisateur, de demander à une personne de choisir entre sa religion et son orientation sexuelle, comme s'il était possible pour elle de hiérarchiser ces deux éléments. Les personnes qui ont traversé un épisode de conversion ont besoin d'écoute, de compréhension et de soutien, et ce, peu importe leur choix. Nous aimerions donc mettre en garde toute personne qui serait tentée d'adresser des jugements envers les personnes qui n'*abandonnent* pas leur famille et leur communauté religieuse afin de vivre leur sexualité ouvertement. Le milieu religieux, bien qu'il ne soit pas exempt de violences homophobes — comme n'importe quel milieu laïque, d'ailleurs — est un réseau familial, amical, « rempli d'amour » comme l'exprime la même participante, qui constitue une dimension fondamentale de l'identité et de la vie d'une personne.

Il n'est pas question de faire l'apologie des paroles ou des gestes violents commis à l'endroit des personnes LGB. Nous argumentons plutôt qu'une réflexion approfondie est nécessaire pour comprendre la complexité de la situation. Cette attitude que nous préconisons permettra d'établir le meilleur moyen d'accompagner les personnes homosexuelles et bisexuelles dans un contexte religieux, où nous espérons même qu'il soit possible de concilier l'orientation sexuelle et la foi. Les participant.e.s que nous avons interrogé.e.s ont d'ailleurs spécifié que l'éducation et le sentiment d'appartenance à une communauté LGBT+ les ont aidées à accepter leur orientation sexuelle et à se construire une identité sexuelle positive, mais que leurs réflexions en ce qui a trait à leur foi et leurs croyances ont été un long cheminement de plusieurs années.

4.4 L'INFORMALITÉ DES PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE EN CONTEXTE RELIGIEUX

Les pratiques de réorientation sexuelle en contexte religieux n'ont pas eu lieu dans un cadre formel, comme il serait possible de s'imaginer. La consultation d'un.e thérapeute, d'un prêtre ou d'un prophète se déroule dans l'informalité, à l'extérieur d'un cadre professionnel, comme l'indique une participante : « ces consultations avaient l'objectif de trouver la source de mes penchants homosexuels afin de les régler [...] ou du moins, pour continuer à les refuser. [...] Ça va être du " un pour un ", ça va être un peu broche à foin, un peu informel, mais l'objectif, ça va être toujours de lutter. D'amener la personne à lutter, de l'accompagner dans cette lutte-là. [...] Sans dire que c'est une thérapie, sans dire que c'est quelque chose de formel... C'est dans la pression des pairs ». L'aspect informel des pratiques de réorientation sexuelle démontre que ces dernières n'ont pas seulement lieu au sein de cabinets de psychologue ou de groupes militants ex-gais comme TVTC ; elles sont aussi offertes par des membres de la communauté religieuse. Tenir compte de cet aspect est un point de départ essentiel afin de déterminer les meilleures actions à entreprendre pour sensibiliser les personnes susceptibles de demander ou de recevoir une thérapie de conversion.

4.5 CRITIQUE DE LA POSITION DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Dans son avis *Les interventions qui visent à changer l'orientation sexuelle*, l'Ordre des psychologues du Québec soutient que « les interventions qui visent à changer l'orientation sexuelle sont de la psychothérapie » (OPQ 2012 : 5), tant bien qu'il spécifie qu'elles ne sont pas recommandées : « se prononcer sur le fait que ce soit une bonne pratique, une pratique soutenue sur le plan empirique ou scientifique, une pratique qui répond à nos exigences éthiques et déontologiques en est une autre. » (OPQ 2012 : 5)

L'Ordre s'appuie sur la définition de la psychothérapie à l'article 187.1 du Code des professions pour défendre une telle affirmation :

La psychothérapie est un traitement psychologique pour un trouble mental, pour des perturbations comportementales ou pour tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique qui a pour but de favoriser chez le client des changements significatifs dans son fonctionnement cognitif, émotionnel ou comportemental, dans son système interpersonnel dans sa personnalité ou dans son état de santé. Ce traitement va au-delà d'une aide visant à faire face aux difficultés courantes ou d'un rapport de conseils ou de soutien.

Il identifie quatre éléments essentiels à la psychothérapie, soit : sa nature, son *objet*, ses objectifs, et l'évocation de ce qui n'est pas une psychothérapie. D'après leur analyse, les pratiques de réorientation sexuelle sont de la psychothérapie puisqu'elles détiennent ces quatre éléments.

Cependant, il y a matière à se questionner et à critiquer l'interprétation que l'Ordre fait de la définition de la psychothérapie et de son application aux pratiques de réorientation sexuelle, notamment en ce qui a trait à l'*objet*. Selon l'Ordre, une psychothérapie a pour « objets » : un trouble mental, des perturbations comportementales, et « tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique ». Selon leur logique, puisque l'homosexualité un « tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique », et que les interventions visant à changer l'orientation ont pour objet de traiter ce « tout autre problème entraînant une souffrance et une détresse psychologique », l'Ordre conclut que les thérapies de conversion sont de la psychothérapie.

Nous abondons dans le même sens que l'OPQ pour affirmer que l'homosexualité n'est ni un trouble mental, ni une perturbation comportementale. En revanche, le « tout autre problème qui entraîne une souffrance ou une détresse psychologique » n'est pas l'homosexualité d'une personne, mais plutôt l'homophobie que cette personne a intériorisée à cause de son environnement social. Si cet environnement perçoit l'homosexualité comme une maladie ou un acte immoral, et amène les personnes ayant des attraits ou des pratiques homosexuelles à intérioriser de l'homophobie, le problème qui entraîne la souffrance est l'environnement social et l'homophobie intériorisée. Les psychologues devraient agir conséquemment et soutenir les patient.e.s LGBT dans leur processus d'acceptation de leur homosexualité, notamment en offrant des thérapies ou des groupes de soutien pour l'homophobie intériorisée.

De son côté, la Société canadienne de psychologie s'oppose catégoriquement à toutes formes de pratiques de réorientation sexuelle, incluant les prières, les rites religieux, la modification des comportements et le counseling individuel ou les groupes de soutien (SCP 2015 : en ligne). Il est primordial que l'Ordre des psychologues harmonise sa position avec celle de la Société canadienne de psychologie.

Encore aujourd'hui, tel que nous l'avons mentionné précédemment, certaines organisations comme TVTC réfèrent leurs membres à des psychologues. Nous pensons qu'il est tout indiqué que l'Ordre des psychologues du Québec examine davantage ce sujet et impose des mesures disciplinaires aux contrevenant.e.s. Il en va de la protection du public, notamment des personnes LGBT+, et de l'intégrité de la profession. Le discours scientifique détient un pouvoir à ne pas négliger, et il serait dommageable que l'avis de l'OPQ concernant les thérapies de conversion soit instrumentalisé par des organisations comme TVTC pour légitimer leurs pratiques.

5. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

1. SOUTENIR LES VICTIMES DANS LEURS DÉMARCHES DE RECONSTRUCTION

Le constat général tiré de l'étude que nous avons menée est le suivant : les pratiques de réorientation sexuelle exposent les personnes LGBT à des conséquences néfastes sur les plans cognitif et social. Les instances gouvernementales doivent sérieusement prendre en considération cet aspect, et appuyer financièrement les demandes d'aide psychologique venant des victimes.

2. NE PAS RECONNAÎTRE LES PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE COMME DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des psychologues du Québec doit modifier son avis concernant les pratiques de réorientation sexuelle et afficher une position claire : les thérapies de conversion ne peuvent être définies comme de la psychothérapie. L'Ordre devrait plutôt mobiliser ses ressources pour documenter le phénomène d'homophobie intériorisée, et offrir des formations à ses membres pour éviter de reproduire des schémas homophobes envers les personnes qui consultent au sujet de leur orientation sexuelle.

3. INTENTER DES POURSUITES CONTRE LES THÉRAPEUTES QUI PRATIQUENT LES TRAITEMENTS DE RÉORIENTATION SEXUELLE

L'Ordre des psychologues du Québec et le Collège des médecins devraient dénoncer et poursuivre tout.e thérapeute, proclamé.e « qualifié.e », qui propose des thérapies de conversion et qui pratique sans permis.

4. SAISIR LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU DOSSIER DES PERSONNES MINEURES

L'hypothèse première que nous avons formulée supposait que les personnes qui ont vécu des pratiques de réorientation sexuelle devaient être âgées d'une quarantaine d'années et plus, puisque le contexte social et culturel de l'époque était plus discriminant à l'égard des personnes homosexuelles. Cette hypothèse a été renversée au cours de notre étude. La recherche a plutôt démontré que la majorité des personnes étaient mineures au moment des faits. Considérant cette donnée, la Direction de la protection de la jeunesse devrait être sensible aux abus et à la négligence subis envers les personnes mineures dans des contextes religieux.

5. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES LIÉES AUX PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE EN CONSULTANT LES ACTEURS CONCERNÉS

Cette étude a été réalisée avec des ressources humaines et financières minimales, et le phénomène des pratiques de réorientation sexuelle n'a été étudié qu'en partie. La tenue d'une recherche approfondie est primordiale afin d'illustrer de manière exhaustive la réalité de cette problématique. Des consultations publiques, chapeautées par le ministère de la Justice, permettraient de mesurer l'étendue et la complexité du dossier. Plusieurs organisations concernées par les droits des personnes LGBT+ pourraient contribuer à enrichir les données recueillies et proposer des pistes de réflexion que nous n'avons pu explorer. Les avis de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, de la Chaire de recherche sur l'homophobie, d'Interligne, du Centre d'orientation sexuelle de l'Université McGill, du Collège des médecins, de l'Ordre des psychologues du Québec, des groupes religieux, et même celui d'organisations comme Ta Vie Ton Choix, devraient être entendus. Par-dessus tout, le ministère de la Justice, ainsi que la population, doivent rester à l'écoute des personnes ayant vécu une pratique de réorientation sexuelle. Leur expérience constitue, sans aucun doute, un savoir de loin supérieur à tout savoir psychologique et politique à ce sujet.

6. DÉPLOYER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION CIBLÉE

Le ministère de la Justice devrait déployer une campagne de sensibilisation et d'éducation qui ciblerait spécifiquement les milieux religieux et qui permettrait aux personnes LGBT de ces communautés de mieux connaître leurs droits. Il est primordial que le gouvernement établisse un dialogue avec les communautés religieuses afin de co-édifier un plan d'action qui réponde aux besoins spécifiques de ces communautés. Il existe également plusieurs associations LGBT+ confessionnelles (Ga'ava, Groupe chrétien gai, S'affirmer ensemble, etc.) qui pourraient contribuer à nourrir une discussion constructive.

7. ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX COURS D'ÉDUCATION SEXUELLE DANS LES ÉCOLES À VOCATION RELIGIEUSE

Attendu que certains organismes font la promotion des pratiques de réorientation sexuelle dans des écoles de la province, le ministère de l'Éducation doit s'assurer qu'un tel message ne soit pas diffusé, considérant que le contenu n'est pas appuyé scientifiquement et qu'il véhicule des idées homophobes. D'ailleurs, aucune dispense de cours d'éducation sexuelle ne devrait être accordée tant que des propos homophobes, biphobes ou transphobes — ou même sexistes — sont émis sous le motif d'accommodement religieux.

8. S'ASSURER QU'AUCUN SOUTIEN FINANCIER GOUVERNEMENTAL NE SOIT OCTROYÉ AUX ORGANISATIONS ET AUX PROFESSIONNELS QUI OFFRENT DES PRATIQUES DE RÉORIENTATION SEXUELLE

Le gouvernement ne devrait pas financer directement ou indirectement ces pratiques. Pour ce faire, il faudrait, dans un premier temps, dresser une liste de toutes les organisations et les professionnel.le.s qui les offrent. Les organisations enregistrées comme organisme à but non lucratif par Revenu Québec ne devraient pas bénéficier d'avantages fiscaux. À titre d'exemple, Revenu Québec ne devrait pas offrir un crédit d'impôt pour ce type de thérapie. De plus, la RAMQ devrait exclure de son programme de couverture de psychothérapie les professionnel.le.s qui les administrent.

9. MOBILISER LES AUTRES PROVINCES ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Certaines provinces, notamment le Manitoba et l'Alberta, ont entamé des réflexions sur la question des pratiques de réorientation sexuelle. Pour sa part, l'Ontario a posé des actions législatives (Loi 77) afin d'interdire les thérapies de conversion aux personnes de 18 ans et moins. Le Québec pourrait agir en qualité de leader en matière de lutte à l'homophobie et chercher à informer et mobiliser les autres provinces sur les actions qu'elles pourraient poser pour réduire les méfaits de ces pratiques. Les autres provinces pourraient également tenter de convaincre le gouvernement fédéral d'entamer un exercice de réflexion qui pourrait se solder par des actions législatives pour protéger davantage les victimes.

6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLIANCE ARC-EN-CIEL DE QUÉBEC, 2016, *Lutter contre l'invisibilité*, consulté sur Internet (<https://arcencielquebec.ca/wp-content/uploads/2018/03/Lutter-contre-linvisibilite%CC%81-Me%CC%81moire-de-lAlliance-Arc-en-ciel-de-Que%CC%81bec-remis-au-Ministe%CC%80re-de-la-Justice.pdf>), mai 2018.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, 1968, *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (2nd Edition)*. Washington D.C., American Psychiatric Press.
- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION, 2009, *Report of the American Psychological Association Task Force on Appropriate Therapeutic Responses to Sexual Orientation*, consulté sur Internet (<https://www.apa.org/pi/lgbt/resources/therapeutic-response.pdf>), octobre 2017.
- CARELESS,, S., 1994, « Healing Sexual Brokenness », consulté sur Internet, (<http://www.theinterim.com/issues/society-culture/healing-sexual-brokenness/>), mai 2018.
- CENTRE D'ORIENTATION SEXUELLE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL, 2006, La thérapie cognitivo-comportementale en groupe pour l'homophobie intériorisée », consulté sur Internet (<http://www.algi.qc.ca/forum/service/msg2006/3003.htm>), mai 2018.
- DIAMOND, L. M., 2008, *Sexual Fluidity : Understanding Women's Love and Desire*. Cambridge, Harvard University Press.
- DORAIS, M., 2015, « Repenser le sexe, le genre et l'orientation sexuelle », *Santé mentale au Québec*, 40, 3 : 37-53.
- DRESCHER, J., 2015, « Out of DSM : Depathologizing Homosexuality », *Behavioral Sciences*, 5, 4 : 565-575.
- FANCELLO, S., 2008, « Sorcellerie et délivrance dans les pentecôtismes africains », *Cahiers d'Études africaines. Territoires sorciers*, 189-190 : 161-183.
- FORTIER C. et D. JULIEN, 2003, « Les psychothérapies pour les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles : enjeux éthiques et déontologiques », *Canadian Psychology*, 44, 4 : 332-350.
- FORTIN-GAUTHIER, É., 2012, « Conférence sur les thérapies de réorientation sexuelle », *La Voix de l'Est*, consulté sur Internet (<https://www.lavoixdelest.ca/actualites/conference-sur-les-therapies-de-reorientation-sexuelle-7f0324947223643596b0a89290d8ee25>), mai 2018.
- GRONDIN, M.-R., 2017, « Un intervenant tient des propos sur l'homosexualité qualifiée de complètement débile à CHOIX Radio-X », *Journal de Québec*, consulté sur Internet (<http://www.journaldequebec.com/2017/09/07/un-intervenant-tient-des-propos-completement-debiles-sur-lhomosexualite-a-radio-x>), mai 2018.
- HALDEMAN, D. C., 2002, « Therapeutic Antidotes : Helping Gay and Bisexual Men Recover from Conversion Therapies », *Journal of Gay & Lesbian Psychotherapy*, 5, 3-4 : 117-130.
- HAMMOND, G. M., 1986 [1892], « The Bicycle Treatment in the Treatment of Nervous Diseases », *Nervous and Mental Disease*, 19 : 34-46.

- HICKS, A., 1999, « Reparative Therapy: Whether Parental Attempts to Change a Child's Sexual Orientation Can Legally Constitute Child Abuse », *American University Law Review*, 49, 2 : 505-547.
- KINSEY, A., 1948, *Le comportement sexuel de l'homme*. Paris, Éditions du Pavois.
- KINSEY, A., 1954, *Le comportement sexuel de la femme*. Paris, Amiot Dumont.
- LAUMANN, E. O., GAGNON, J.H., MICHAEL, R.T. et S. MICHAELS, 1994, *The Social Organisation of Sexuality*. Chicago, University of Chicago Press.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2009, *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*, consulté sur Internet (https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr__français_/centredoc/publications/ministere/politiques/homophobie.pdf), mai 2018.
- MOSES, A. E. et R. O. HAWKINS, 1982, *Counseling Lesbian Women and Gay Men : A Life Issues Approach*. Missouri : C.V. Mosby Company.
- NICOLOSI, J., 1991, *Reparative Therapy of Male Homosexuality. A New Clininal Approach*. Northvale, Jason Aronson Inc.
- NICOLOSI, J., 1993, *Healing Homosexuality : Case Stories of Reparative Therapy*. Northvale, Jason Aronson Inc.
- ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC, 2012, *Les intervention qui visent à changer l'orientation sexuelle*, consulté sur Internet (https://www.ordrepsy.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=b57fed59-38cb-4496-8976-2a5b832cf035&groupId=26707), octobre 2018
- SAUVES, E., 2012, « Guérir son homosexualité pour 12 000\$ », *La Presse*, consulté sur Internet (<http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201212/17/01-4604796-guerir-son-homosexualite-pour-12-000-.php>), mai 2018.
- SCHROEDER, M, et A. SHILDO, 2002, « Ethical Issues in Sexual Orientation Conversion Therapies: An Empirical Study of Consumers », *Journal of Gay & Lesbian Psychotherapy*, 5, 3-4 : 131-166.
- SILVERSTEIN, C., 1972, « Behavior Modification and the Gay Community », Paper presented at annual meeting of the Association for the Advancement of Behavior Therapy, New York City.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE, 2015, *Énoncé de politique de la Société canadienne de psychologie sur la thérapie de conversion/thérapie réparatrice dans le but de modifier l'orientation sexuelle*, consulté sur Internet (<http://www.cpa.ca/aproposdelascp/enoncesdepolitique/#ConversionTherapy>), octobre 2017.
- THROCKMORTON, W., 1998, « Efforts to Modify Sexual Orientation : A Review of Outcome Literature and Ethical Issues », *Journal of Mental Health Counseling*, 20 : 282-304.
- VAN ZYL, M., DE GRUCHY, J., LAPINSKY, S., LEWIN, S. et G. REID, 1999, *The Aversion Project: Human Rights Abuses of Gays and Lesbians in the SADF by Health Workers During the Apartheid Era*. Cape Town, Simply Said and Done